



**RÉSILIATION:** Selon la Loi sur la protection du consommateur, ART. 190, LE CONTRAT EST RÉSILIÉ DE PLEIN DROIT ET SERA REMBOURSÉ À COMPTER DE LA RÉCEPTION DU COUPON CI-DESSOUS OU D'UN AVIS ÉCRIT. Les frais annuels pour l'ouverture du dossier ne sont pas remboursables. Une différence de 2\$ ou moins n'est ni exigée ni remboursée.  
Lors d'une résiliation, une pénalité représentant la moins élevée des sommes suivantes peut être exigée: 50 \$ ou une somme d'au plus 10% du prix des services qui n'ont pas été fournis (Loi sur la protection du consommateur, ART. 195).



## RÉSILIATION

En cas d'annulation, cette partie doit être SIGNÉE et retournée à l'ÉCV par courrier, télécopieur, courriel (copie du coupon numérisé), ou en personne. La résiliation PREND EFFET à la date de RÉCEPTION du coupon.

À l'École de cirque de Verdun, au 5190, boul. Lasalle, Verdun, H4H 1N8

Date: \_\_\_\_\_

Nom et prénom du participant (en lettres moulées): \_\_\_\_\_

En vertu de l'ART. 193 de la Loi sur la protection du consommateur, je résilie le présent contrat.

Titre de l'activité: \_\_\_\_\_

Raison de la résiliation: \_\_\_\_\_

Signature: \_\_\_\_\_



5190, boul. Lasalle,  
Verdun (Québec) H4H 1N8  
Téléphone: (514) 768-5812 • Télécopieur: (514) 768-8381  
info@e-cirqueverdun.com  
**www.e-cirqueverdun.com**

### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

DATE DU DERNIER COURS SUIVI : \_\_\_\_\_

REÇU PAR : \_\_\_\_\_

DATE : \_\_\_\_\_